

PROJET EOLIEN THUIN-WALCOURT
ALTERNATIVE GREEN
REUNION PREALABLE DU 19 MARS 2009
salle communale de Clermont
PV rédigé par la Ville de Walcourt

Personnes présentes :

Monsieur Luc Van Marcke : Administrateur délégué de la société Alternative Green
Monsieur Etienne Frogneux , Acquisition Manager chez Alternative Green
Monsieur Tanguy van der Eecken Ingénieur principal des projets (bureau d'étude d'Alternative Green)
Madame Nève, du bureau SGS chargé de la réalisation de l'Etude d'incidences sur l'environnement pour ce projet
Monsieur Marcel Leclercq, Bourgmestre de la Ville de Walcourt
Monsieur Paul Furlan, Bourgmestre de la Ville de Thuin
Monsieur Philippe Bultot, 1^{er} Echevin à Walcourt
Monsieur Abel Gouverneur, Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement à Walcourt
Madame Agnès Cadrobbi, Eco-conseillère de la Ville de Thuin
Madame Cindy Brosius, Eco-conseillère à la Ville de Walcourt
Madame Hélène Arnould, Service Environnement de la Ville de Walcourt
...et environ 150 personnes n'ayant pas toutes donné leurs coordonnées.
Pour celles qui l'ont fait, la liste se trouve en annexe du présent PV

Mot de bienvenue du Bourgmestre de Walcourt :

Monsieur Leclercq explique que le but de cet réunion préalable est une information nécessaire (et obligatoire dans le cadre de la procédure de la demande de permis unique de classe 1 avec étude d'incidences sur l'environnement).

Dans le cadre de ce dossier, la Commune n'est qu'un intermédiaire. La décision finale du dossier ne lui reviendra pas car le projet serait implanté non seulement sur 2 communes mais aussi sur 2 provinces. Le pouvoir décisionnel reviendra à la Région wallonne.

Néanmoins, Monsieur Leclercq explique que la position du Collège communal de Walcourt est un engagement vers le développement durable.

L'éolien est une énergie renouvelable à laquelle le Collège souscrit.

Toutefois, le maximum sera fait dans le but de réduire les nuisances, comme d'imposer une distance suffisamment grande des habitations par rapport aux éoliennes en vue de réduire l'effet stroboscopique,...

La réunion proprement dite commence en avertissant l'assemblée que la séance sera enregistrée via le micro et ce, dans le but de ne pas déformer qui auront été tenus lors de la rédaction du procès-verbal

1) Monsieur Van Marcke présente Alternative Green, société wallonne qui compte 10 ans d'expérience dans le domaine de l'éolien.

2) Présentation du bureau d'études SGS belgium par Madame Nève

S.G.S. est un bureau agréé par la Région wallonne pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement. C'est un organisme indépendant, d'une grande expérience.

Il s'agit d'un groupe international qui a un domaine d'activités très variées.

Rappel de la procédure d'une demande de permis d'environnement de classe 1 avec étude d'incidences sur l'environnement :

La procédure commence par la notification à la Commune du choix de l'auteur d'Etude d'incidences. (La Commune peut récuser ce choix)

Ensuite, une réunion préalable à caractère public doit être organisée et à laquelle doivent être conviés les représentants de la ou des communes concernées (Bourgmestre, Echevins, éco-conseiller,...), les Fonctionnaire technique et délégué de la Région Wallonne (dans ce cas, ceux des provinces de Namur et du Hainaut devaient être invités), des représentants du CWEDD, de la CRAT.

Le secrétariat de cette réunion doit être assuré par la commune de dépôt du dossier (Walcourt, dans ce cas)

Les personnes intéressées peuvent émettre leurs remarques et faire part des éléments qu'ils souhaitent voir apparaître dans l'Etude d'incidences et ce pendant 15 jours après la tenue de la réunion préalable.

Réalisation de l'étude d'incidences → Dépôt du dossier à la Commune → Envoi de celui-ci aux Fonctionnaires technique et délégué de la Région Wallonne → Dès que le dossier est jugé recevable et complet, la commune organise une enquête publique d'une durée de 30 jours → suit la décision de l'autorité compétente → avis d'organes consultatifs (OWD, DNF, SPW, commune via l'enquête publique, CWEDD,...) → décision de l'autorité compétente → Affichage de la décision : 20 jours pendant lesquels des recours peuvent être introduits.

Description d'une étude d'incidences sur l'environnement

EIE = étude technique et scientifique sur l'ensemble des impacts du projet sur l'ensemble des thématiques environnementales.

L'objectif est de dresser une cartographie de l'environnement afin d'évaluer les impacts environnementaux du projet

Au niveau de la phase de chantier et au niveau de la phase d'exploitation

Conclusions et recommandations

Résumé non technique

Thématiques abordées dans l'étude d'incidences : Etude de l'impact du projet vis-à-vis des différents éléments cités ci-dessous :

- milieu physique (sol et eau)
- environnement sonore
- milieu naturel (faune et flore)
- paysage et urbanisme
- air et énergie
- mobilité et infrastructure
- population (santé et sécurité)

2) Présentation du promoteur Alternative Green (Monsieur van der Eecken)

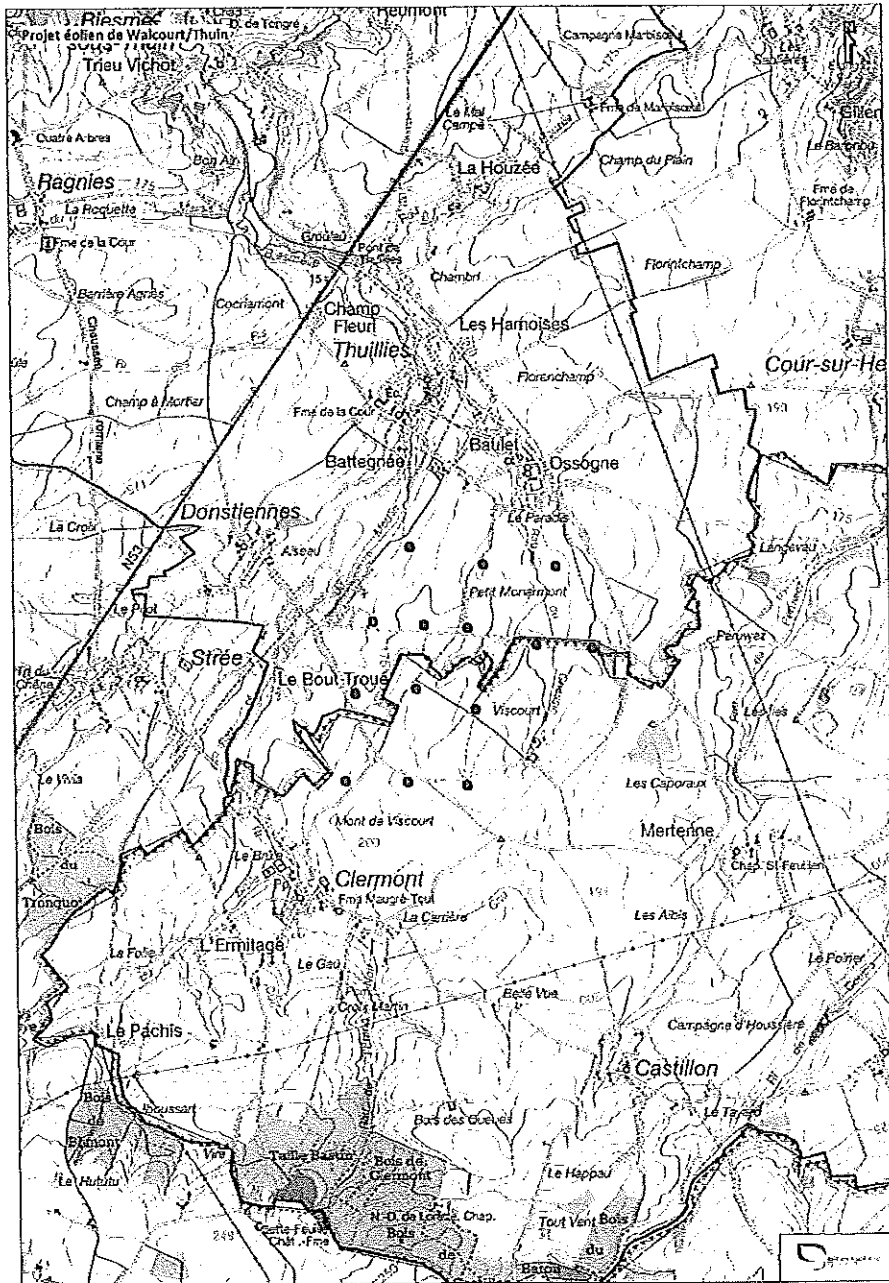
° Description

Projet éolien → 14 machines d'une puissance unitaire de 2 à 3 MWh.

La puissance nominale du parc sera de 46 MWh

° Situation géographique du projet

Plan d'implantation projet Alternative Green S.A. / Walcourt – Thuin



rue des Cooses 8a, 6860 LEGLISE

° Analyse des contraintes majeures

Potentiel venteux (6,9 m/s en moyenne) : cartographie des vents

Contraintes aéronautiques (on se trouve en dehors de la zone militaire de Florennes)

Raccordement électrique

Analyse des zones Natura 2000 (hors zone, la distance est respectée)

Prescriptions Natagora (pas de problème pour les chauves-souris et les oiseaux)

Plan de secteur

Nuisances sonores (mesures de bruit : 40 dB norme légale, dans le projet → pas de souci)

Distance par rapport aux habitations (la plupart des maisons sont à plus de 500 mètres sauf un petit hameau qui se situe à 300 mètres – le Bout Troué)

Ombres portées (worst case) avec les statistiques de l'IRM → pas de problème

° Photomontages

Cour/Sur/Heure – rue de Thuillies

Cour/Sur/Heure – Chemin des Minières

Hameau d'Ossogne

Donstiennes – Ancien chemin de Charleroi

Clermont – Chemin de Mertenne

Intervention du Bourgmestre de Thuin : Monsieur Paul Furlan

3 projets : projet SPE, le présent projet et un projet citoyen (Asbl Vent de Raison) dont le Collège n'a pas encore pris connaissance.

Problème d'affichage alors que les communes de Thuin, d'Ham/Sur/Heure et de Walcourt n'ont pas reçu de courrier venant de l'autorité compétente.

Débat : questions-réponses

Intervention de Monsieur Brogniet : agriculteur à Castillon

Il n'est ni pour, ni contre. Il met en avant le fait que l'on ne parle pas du côté financier : coût de l'éolienne, coût de l'implantation, de l'entretien et la durée de vie. Il fait allusion à la crise bancaire.

Il faudrait réaliser une étude financière au nom de l'écologie durable → détourner des certificats verts

Possibilité que le citoyen investisse dans ce type de projet.

Réponse de Monsieur van der Eecken : c'est en discussion, il est prévu de faire quelque chose.

Il faut voir avec les communes de quelle façon de répercuter sur les citoyens.

Précise toutefois que l'aspect financier ne doit pas être traité dans une étude des incidences sur l'environnement.

Réponse de SGS Belgium : nous réalisons des études d'incidences environnementales, nous ne sommes pas compétents pour réaliser une étude financière.

Intervention de Monsieur Brogniet : il a assisté à une réunion, il y a 10 ans, on ne lui a jamais donné le coût. « Je veux des chiffres »

Réponse de Monsieur van der Eecken : $1.5 \cdot 10^6$ euros/MWh installé

Pour le nucléaire : 2 à $2.5 \cdot 10^6$ euros

Intervention de Monsieur Brogniet : après combien de temps doit-on remplacer les rotors ?

Réponse de Monsieur van der Eecken : on vous enverra un dossier

Intervention de Monsieur Gouverneur (Echevin de l'urbanisme et Environnement à Walcourt) : Quelle est la hauteur de l'axe ?

Réponse de Monsieur Van der Eecken : 150 mètres pales comprises, c'est la hauteur maximale

Le mât mesure +/- 100 mètres

Intervention de ? : 3 projets en cours, comment faire une étude d'incidences valable sans prendre en compte les futurs projets ?

Réponse de SGS Belgium : on tient compte de l'impact paysager, on réalise des photomontages afin de vérifier la compatibilité de plusieurs projets.

Intervention de ? : Si les projets sont en cours ?

Réponse de SGS : on prend en compte ceux dont les permis sont octroyés et les projets comme celui-ci : toute procédure entamée est prise en compte
Intégration paysagère de l'ensemble des parcs éoliens

Intervention de ? : Concurrence entre les 3 projets : chacun va devoir tenir compte de l'autre durant le projet d'étude. Légalement, il ne peut y avoir qu'un projet puisque une distance minimale de 6km est obligatoire entre deux parcs.

Intervention de ? : Autorité qui délivre le permis ?

Réponse de Monsieur Gouverneur : administration donne un avis. La décision appartiendra au fonctionnaire délégué, fonctionnaire technique.

Intervention de ? : Qui demande à revoir la carte avec Natura 2000

Réponse de Monsieur van der Eecken : 1^{er} cercle : rayon de 1 km, 2^{ème} cercle : rayon de 3 km

Intervention de Monsieur ? (En polar rouge) : distance par rapport aux habitants. Le ministre Antoine préconise 800 mètres.

Réponse de Monsieur van der Eecken : pas noté

Intervention de ? : Par rapport aux mesures de bruit

Réponse de SGS Belgium :

Deux types de mesures :

- fixes (bruit ambiant jour et nuit), on disposera aussi d'une station météo (direction du vent)

- ambulantes (sonomètre)

Intervention d'un administrateur de Natagora : plaines de Clermont et de Thuillies : sites très spécifiques, le projet est placé sur une zone hypersensible.

Réponse de SGS Belgium : il faut que le bureau ait l'agrément de la région wallonne

Intervention de Christophe Roulet : Pourquoi 14 éoliennes ? Choix de l'implantation ? Même axe que le parc éolien d'Erpion. Impact du charroi qui va amener les matériaux ? Très difficile d'accès, les 3 villages (Clermont, Donstiennes, Thuillies) n'ont pas les routes adéquates.

Réponse de van der Eecken : ce sera pris en compte dans l'étude. Alignement dépend d'où on se situe.

Motivation de mettre un deuxième parc dans le même axe : pas d'influence sur les vents ?

Intervention d'un naturaliste régional (Philippe Deflorennes) : il demande à ce que l'ornithologue se présente.

Intervention de François Ducarme ; ornithologue mandaté, il vient du bureau FGS, il a 18 ans d'expérience en ornithologie et est ingénieur agronome.

Intervention d'un représentant de l'Asbl Vent de Raison : quels avantages retire la commune de l'implantation du parc éolien ?

Réponse de Monsieur van der Eecken : coût du projet 70 10⁶ euros

Réponse de Monsieur Bultot : si le projet a lieu, ce sera incorporé dans le budget communal et il y aura des retombées sur l'ensemble des habitants de la commune de Walcourt.

Intervention de Monsieur Gouverneur : qui rappelle l'objectif de cette réunion → information préalable.

Neutralité du bureau d'études et neutralité du pouvoir politique

Il faut attendre que l'enquête publique soit terminée et à ce moment là, on demande l'avis de la commune.

Intervention de ? : Quand l'étude d'incidences commence-t-elle ?

Réponse de Monsieur van der Eecken : l'étude d'incidences commence à partir de demain.

Durée d'une étude d'incidences : +/- 8 mois à 1 an

Consultation des résultats

Intervention de ? : Est-ce que la commune a un avantage financier ? Il faut être clair dans les conditions d'octroi du permis.

Réponse de l'Alternative Green : négociation avec Walcourt qui dure depuis plusieurs mois → compensation financière la plus complète. Aucun autre projet n'a remporté autant. La compensation est en cours.

Intervention de Monsieur Paul Furlan : si la commune est contre le projet, Alternative Green a le droit au recours. Ce serait, à ce moment là, désastreux pour les opposants du projet. Il connaît trois projets. Le moteur doit être le développement durable. La proposition d'Alternative Green n'a pas été débattue au Collège. Monsieur Furlan n'a jamais vu les membres d'Alternative Green avant la réunion.

Un projet, car phénomène de co-visibilité (SGS, pas sûre)

Intervention de Monsieur Jean Paimparet (Retraité de la fabrique de fer) : rôle du projet sur la nature. A Erpion, il a vu deux mouettes qui avaient les ailes déchirées.

Intervention de Madame Anne Paye (?) de Thuillies qui accepte mal le projet. Comment les gens peuvent imposer ce paysage aux autres ?

Réponse de Monsieur Frogneux : on présente un projet sur lequel les gens vont avoir l'occasion de s'exprimer à deux reprises. Notre rôle n'est pas de nous imposer et d'être hostile envers les citoyens.

Intervention d'une habitante de Clermont : on parle de développement durable, pourquoi pour ce même coût n'aide-t-on pas les habitants pour le placement de panneaux photovoltaïques ?

Réponse de Monsieur van der Eecken : production de panneaux photovoltaïques → production moindre, la technologie est chère. Maintenant, la technologie pour les éoliennes est faible. Le fonds investi dans la recherche photovoltaïque est plus élevé que pour l'éolien.

Intervention de Monsieur Frédéric Joai (?) : il faut économiser l'énergie chez nous

Réponse de Monsieur Frogneux : il existe toute une série de solutions. Chacun d'entre nous faisons nos efforts chez nous. Dynamique mise en place pour accélérer les procédures.

Intervention de ? : Les photomontages sont réalisés de façon partielle : les points de vues n'ont pas été pris au départ des villages mais au contraire à des endroits où personne n'habite.

Réponse de Monsieur van der Eecken : il n'y avait pas d'obligation de faire un photomontage pour cette réunion préalable.

Intervention de Monsieur ? : Si on décide d'étendre le projet, soulève le problème d'extension des parcs éoliens. Durée de vie d'une éolienne : 20 ans, si l'entreprise est en faillite ou que l'on trouve une autre technologie.

Réponse de : si extension, il y aura une nouvelle réunion ouverte à la population.

Réponse de Monsieur van der Eecken : distance en fonction du rotor, 3 à 4 fois le diamètre du rotor dans un axe perpendiculaire au vent dominant.

550 mètres : moyenne entre l'axe perpendiculaire et l'axe parallèle
Démantèlement, il y a un fonds qui est prévu

Convention signée avec le propriétaire, la loi impose une remise en état des lieux.

Intervention de Monsieur ? : Impact écologique → analyse de cycle de vie

Réponse de Monsieur Frognieux : Kyoto
3 projets → présenter les 3 projets et demander l'avis du citoyen

Intervention d'une assistante sociale : les gens que le projet dérange n'ont pas la capacité supposée pour se faire entendre.

Réponse de Monsieur Frognieux : pas noté

Intervention d'un clermontois de naissance : si le projet passe, il y aura destruction du paysage : tradition agricole millénaire (1000 ans d'entretien du paysage)
Villages hélicoptères : Somzée, Barbençon